**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018**

L’an deux mille dix-huit le 22 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL

Jean-Noël ROLAND-Raymond SICHI

ABSENTS EXCUSES : Mmes Dominique SWINNEN-Fiona TEISSONNIERE

PROCURATION : Mme Dominique SWINNEN à Serge BARTHELEMY

Mme Fiona TEISSONNIERE à Lise-Marie FLUCK

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l’unanimité.

**1-AMENDES DE POLICE**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d’un courrier de M. Martin DELORD, vice-président du Conseil Départemental du Gard, concernant la possibilité d’obtenir une subvention dans le cadre des amendes de police, pour des travaux sur des routes départementales ou communales commandés par les exigences de sécurité routière.

Mr le Maire présente un avant-projet dressé par le Cabinet Gaxieu Ingénierie qui consiste à aménager le carrefour de la maison de retraite et de la RD 20 qui s’avère dangereux. Le montant estimatif de cet investissement s’élève à 38.129 € TTC.

Le plan de financement pourrait s’équilibrer de la façon suivante :

-Conseil Départemental ( amendes de police) 22.877 €

-Commune 15.252 €

TOTAL…………………………………. 38.129 €

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ce projet d’aménagement , donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police.

**2-MISE EN PLACE D’UNE CLOTURE SEPARATIVE - jardin guillaume**

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la consultation qui a été engagée pour la mise en œuvre citée en objet.

Trois entreprises ont été consultées , deux ont répondu :

M. Olivier AMALRIC pour un montant de 5.366, 01 € HT soit 6.439, 21 € TTC

M. Claude LEGRAND pour un montant de 3.978 € HT soit 4.773, 60 € TTC

Ouï cet exposé,( Mme LEGRAND Ysaline ne prend pas part au vote), le Conseil municipal , après en avoir délibéré, valide la proposition de M. Claude LEGRAND, le moins disant, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s’y afférant.

**3-SOUTIEN PAR l’ADOPTION DE LA CHARTE - Pour une nuit préservée en Cévennes**

Mr le Maire présente au Conseil municipal un courrier de M. le Président de l’établissement public du Parc National des Cévennes, concernant le dossier de labellisation du ciel étoilé des Cévennes afin d’obtenir une reconnaissance internationale et participer au développement d’un nouvel axe de promotion touristique du territoire.

Il informe qu’il serait souhaitable que la commune participe à améliorer la qualité de la nuit et plus particulièrement de l’environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes, afin de participer au succès de la candidature du PNC au label RICE et ainsi faire reconnaître la qualité du ciel de notre territoire, malgré notre non adhésion à la Charte du Parc National.

. . 94

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal s’engage à améliorer la qualité de la nuit et plus particulièrement , de l’environnement nocturne et du ciel étoilé , autorise Mr le Maire à signer ledit engagement .

POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire distribue à chacun des membres du conseil municipal le tableau d’investissement concernant les travaux d’aménagement de la bergerie, la fromagerie, à charge de Mme Victoria GOADERT , soit un montant de 69.278 € . A noter qu’elle bénéficiera d’une subvention par l’Europe le Conseil Régional, pour ce type de travaux

Les travaux relatifs à l’’assainissement sont terminés.

Il informe de diverses dépenses d’un montant de 8.000 € relatives à l’achat de deux pompes de relevage , hors d’usage, et deux pompes de recirculation pour la station d’épuration de la Commune.

Mr José-Marie CARNEO fait également le point sur quelques soucis de fuites sur le réseau d’eau. Des tests sont en cours afin de détecter ladite fuite et par la même faire les réparations qui s’imposent.

Au centre d’hébergement de personnes âgées « Les Jardins », une chambre s’est libérée où il faisait défaut de salle d’eau. Afin de recevoir une nouvelle résidente dans de meilleures conditions des travaux ont dû être engagés, Laurent SAUVIER pour le carrelage, l’entreprise CYTIBAT pour l’électricité, l’entreprise ANDRE pour le sanitaire , pour un montant d’environ 7.000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu une demande d’aide formulée par Mr le Maire de St André de Valborgne accompagnée d’un devis d’un montant de 23.148, 33 € HT relatif à la mise aux normes de la station de distribution de gazole et essence.

Cette aide est sollicitée auprès des communes de l’ancien canton dans le cadre de distribution à tous les usagers. Mr le Maire précise qu’il se renseignera auprès des autres municipalités afin de répondre favorablement dans les mêmes conditions financières.

INTERVENTION

Mme Lise-Marie FLUCK fait le compte-rendu de la soirée qui s’est déroulée à la bibliothèque le 20 janvier dans le cadre de la journée nationale de la lecture à voix haute. Cette manifestation a réuni 35 personnes et a obtenu un très grand succès.

C’est l’association DECLICS et STIMULI crée récemment par Jean Paul BONFILS et les bénévoles intervenant à la bibliothèque municipale qui ont organisé cette soiree .

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu’une subvention accordée en 2014 par la D.D.T.R d’un montant de 66.780 € deviendra caduque le 19 mars 2018. Après une intervention auprès de Monsieur le Sous/Préfet , cet accord a été prorogé jusqu’au 30 6 2018.

BILAN A.P.C.

Mr le Maire informe le Conseil municipal du bilan de l’Agence Postale Communale :

en 2016 total 8.035, 52 € clients reçus 2017

en 2017 total 7.952, 10 € clients reçus 2075

nous constatons une sensible diminution, mais la municipalité espère que les nouveaux administrés installés sur la commune éprouve la solidarité par le maintien de l’A.P.C. en réalisant des opérations postales, d’avance nous les en remercions.

FIN DE SEANCE à 20 HEURES

95

1. Amendes de police 01-2018
2. Mise en place d’une clôture séparative Jardin Guillaume 02-2018
3. Soutien par l’adoption de la Charte « pour nuit préservée 03-2018

F.MAURIN Y. LEGRAND L.M.FLUCK

J.M CARNEO S. BARTHELEMY H. LYONNET

P. MANOEL J.N.ROLAND R. SICHI

D. SWINNEN F. TEISSONNIERE

96